ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE STATIONNER SUR LA PLACE ROGER SALENGRO
Arrêté de police N° 67/ 2026 (ST) du 21 septembre 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation de la 20ème fête de la randonnée Guesninoise organisée le ***dimanche 25 octobre 2026*** *sur la place Roger Salengro.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le dimanche 25 octobre 2026 de 07H00 à 15H00 sur une partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de l'association « Randonnée Guesninoise »*

ARTICLE 2 *L'association est chargée de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Monsieur CALIME Christian Président de l'association de la randonnée Guesninoise*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 21 septembre 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77